



Règlement de la course pédestre à Campans - Caffareli.

La plus importante des règles qui ne figure pas dans le règlement reste celle de la bonne humeur.

Run, Educate, Donate.

Courez pour vous faire plaisir, et pour soutenir notre cause.

Article 1. Inscriptions

L'épreuve est ouverte à tous, hommes, femmes et enfants, licenciés et non licenciés.

Les inscriptions aux courses libres (sans classement) s'effectuent par internet ou sur place le jour de la course (en fonction des dossards disponibles).

En procédant à leurs inscriptions, les participants s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve. Dans le cas où ils inscrivent un tiers, ils déclarent avoir reçu l'accord préalable de celui-ci et déclarent que ce tiers a lui aussi pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve.

Toute inscription d'un mineur doit se faire avec un accompagnateur majeur. Le mineur pourra toutefois faire l'épreuve sans la présence de l'adulte.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Le circuit adulte comprend plusieurs catégories.

En procédant à leurs inscriptions, les participants s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve. Dans le cas où ils inscrivent un tiers, ils déclarent avoir reçu l'accord préalable de celui-ci et déclarent que ce tiers a lui aussi pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve.

Toute inscription d'un mineur doit se faire avec un accompagnateur majeur. Le mineur pourra toutefois faire l'épreuve pédestre sans la présence de l'adulte. Le mineur sera sur la responsabilité exclusive de l'accompagnateur majeur durant toute la course.

Pour être prise en compte, toute inscription doit comprendre :

- o Le formulaire d'inscription complété,
- o Une photocopie de la licence FFA ou du certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la course à pied en compétition ou décharge de responsabilité.

Article 2. Certificat médical, licence sportive et décharge de responsabilité

Chaque licencié devra joindre à l'inscription la photocopie de sa licence sportive 2015-2016 mentionnant la délivrance d'un certificat médical.

Chaque non licencié devra fournir un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la course à pied en compétition ou signer une décharge de responsabilité.

Les participants admettent que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'ils ne doivent pas s'inscrire s'ils ne sont pas correctement entraînés et aptes médicalement.

En acceptant ces conditions d'inscription, les participants assument l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.

En acceptant ces conditions d'inscription, les participants assument l'entière et complète responsabilité de ne pas accéder au Jardin Japonais, mais de suivre le parcours.

Ils assument également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière... (Liste non exhaustive).

Article 3. Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance.

Individuelle Accident: les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

Article 4. Droit d'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs, ainsi que les ayant droit tels que les partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnelles et/ou publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 5. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer sur place le dimanche 12 juin de 9H à 9H45.

Article 6. Circuit

Pour tous les circuits, le départ et l'arrivée s'effectuent à l'entrée du jardin.

Article 7. Ravitaillement

Le point ravitaillement sera proposé à l'arrivée des courses.

Article 8. Sécurité

La sécurité sur le parcours et sur le village est assurée par une équipe de bénévoles. L'assistance médicale sera assurée.

FICHE D'INSCRIPTION DECHARGE DE RESPONSABILITE

.....
.....
.....
Je déclare avoir pris connaissance des risques liés à cette course pédestre,
Je prends l'entière responsabilité en cas d'accident physique ou médical,
Je suis conscient de mon engagement dans une course pédestre sans avis médical,
Je dégage l'organisateur de tous les incidents qui peuvent intervenir pendant et après la course pédestre.

Mention manuscrite « lu et approuvé » + signature